

ANIMER, C'EST MON MÉTIER



Les formations proposées sont conçues dans une démarche d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échange et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenant.e.s - animateur.trice.s, formateur.trice.s, enseignant.e.s, chercheur.euse.s, expert.e.s.

Nos parcours s'étagent sur trois niveaux de formation diplômante : CQP "Animateur périscolaire", CPJEPS "Animateur Vie Quotidienne", BPJEPS "Loisirs Tous Publics", DEJEPS "Développement de projets, territoires et réseaux" et sur un programme complémentaire comportant de nombreuses actions de formation continue d'une durée de 2 à 5 jours.

Renseignements, devis et inscriptions

Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine

33 rue Saint Denis - 86000 POITIERS

Renseignements : accueil@liguenouvelleaquitaine.org / 05.49.88.88.29

Francas de Nouvelle-Aquitaine

44/50 Boulevard George V - 33000 BORDEAUX

Renseignements pédagogiques - Formatrice référente :

Marie BERNARD - mbernard@francas-na.fr / 06.43.60.96.13

Renseignements administratifs : Stéphane DELPRAT - sdelprat@francas-na.fr

Référente Handicap : Laurence BENEZET - lbenezet@francas-na.fr



Organisme de formation AV CAPITAL HUMAIN !
NOUVELLE - AQUITAINE



ANIMER, C'EST MON MÉTIER !

BPJEPS
"LOISIRS TOUS PUBLICS"

FORMATION EN ALTERNANCE OUVERTE A L'APPRENTISSAGE

Le 22 février 2021 à Saint-Maixent-l'École

Pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ des loisirs tous publics et pour diriger des structures d'accueil collectif de mineurs,
JE (CHOISIS LE BPJEPS LTP)!

REUNION INFORMATION COLLECTIVE
Mercredi 16 décembre 2020 à 14h00 au Centre du Guesclin - 79000 Niort

TESTS DE SELECTION
Les 21 et 22 janvier 2021



*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité : Animateur - Mention "Loisirs Tous Publics"
Formation diplômante de niveau 4 du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Sous conditions de l'accord du ministère de tutelle.

Animateur.trice de projets d'animation, directeur.trice d'ACM

Vous serez capable de mettre en oeuvre un projet pédagogique, de construire un projet d'activités, d'organiser les espaces, de définir le rôle éducatif de l'animateur.trice, d'animer une équipe pédagogique. Animateur.trice jeunesse, animateur.trice enfance sur les temps extra-scolaires et péri-scolaires, (directeur.trice de séjours Accueil Collectif de Mineurs, animateur.trice en centre de loisirs,...).



Quatre types de compétences professionnelles visées

UC* 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (communication, connaissance des publics, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement d'une structure).

UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation).

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM (organisation et direction de l'ACM, encadrement d'une équipe, accueil des publics).

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du LTP (maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques, conduite des activités, situation de l'activité dans un contexte).

*Unité Capitalisable

Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Justifier d'une expérience d'animation et/ou de direction.
- Disposer de pré-requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 18/07/16 modifiant le BPJEPS LTP) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures (attestation employeur) si non titulaire d'une dispense.

Possibilités de financement

Vous êtes salarié.e ou demandeur d'emploi, vous avez le droit au conseil en évolution professionnelle.



Organisation de la formation

-840 heures en centre de formation (24 regroupements de 4 ou 5 jours) dont 35 heures de positionnement, le reste du temps en structure d'alternance

-630 heures minimum en structure professionnelle

-10 à 18 stagiaires

Principes

- **Alternance et tutorat** : une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- **L'individualisation des parcours** : les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

Equipe pédagogique

- Animé par le/la formateur.trice référent.e, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

Lieu

- Le centre de formation est situé au Lycée polyvalent Haut de Sèvres à Saint Maixent l'Ecole (79)

Public concerné

- Cette formation s'adresse à toute personne salariée ou non exerçant ou souhaitant exercer dans des structures d'animation, des accueils collectifs de mineurs, des collectivités territoriales...

L'obtention de l'UC 3 donne la capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.

Les titulaires du CQP "Animateur périscolaire" disposent d'une équivalence pour l'UC 4 du BPJEPS "Loisirs Tous Publics".

Les titulaires du BAFD justifiant d'une expérience de direction de 28 jours disposent d'une équivalence pour l'UC 3 du BPJEPS "Loisirs Tous Publics".

D'autres équivalences sont possibles, se renseigner auprès de notre organisme.